

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 juin 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE et le deux du mois de juin, 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MATHERON Alain, Maire.

**Présents** : MM. MATHERON, GAILLARD, BONNIOT, PIERSON, BERNARD, BERMOND, ORAND, PEYRICHOU, GARCIA, CARMEL, TISSEYRE, REBOUL, PARRON.

**Absent(s)** : MM. LEFEBVRE

**Pouvoir(s)** : MM. MONGEON à BONNIOT

Mme PEYRICHOU a été nommée secrétaire.

**Début de la séance : 20h30**

## Délibérations

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2014**  
Approuvé sans réserve.

### **N° 2014-59 Travaux réseaux humides – approbation du rapport d'analyse des offres pour la Jarjatte et choix des entreprises**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ autorise, Monsieur le Président du conseil général de la Drôme, mandataire de la commune, à signer le marché public de travaux du lot n°1 Station d'épuration avec l'entreprise EPURNATURE pour un montant de 210 000,00 € HT soit 252 000,00 € TTC,
- ✓ autorise, Monsieur le Président du conseil général de la Drôme, mandataire de la commune, à signer le marché public de travaux du lot n°2 Réseaux de transfert et mise en séparatif avec l'entreprise PELISSARD pour un montant de 23 136,26 € HT soit 27 763,48 € TTC,
- ✓ demande au Département de la Drôme de poursuivre la gestion de ce marché conformément aux attributions qui lui ont été confiées dans le cadre de son marché de mandat,
- ✓ dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Conseil Général de la Drôme, mandataire de la commune,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **N° 2014-60 Travaux réseaux humides – approbation de l'avenant n° 2 au lot n° 1 de la STEP du Village**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre 0 abstention :

- ✓ approuve l'avenant n°2 au marché de travaux du Lot n°1 relatif à la réalisation de la station d'épuration communale de 1000 EH, pour un montant de – 4 211,19 € HT,
- ✓ autorise, Monsieur le Président du Conseil général de la Drôme, mandataire de la commune, à signer cet avenant n°2 pour le Lot n°1 des travaux d'assainissement communal,
- ✓ demande au Département de la Drôme de poursuivre la gestion de ce marché conformément aux attributions qui lui ont été confiées dans le cadre de son marché de mandat,
- ✓ dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Conseil Général de la Drôme, mandataire de la commune,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **N° 2014-61 Réseaux humides – approbation de l'offre de maîtrise d'œuvre pour la pose de compteurs généraux sur réservoirs**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ approuve la proposition financière la société Hydrétudes de Gap pour réaliser la maîtrise d'œuvre de la pose des compteurs volumétriques au niveau de plusieurs réservoirs pour un montant de 3 250,00 € HT ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **N° 2014-62 Pôle pluridisciplinaire de santé – lancement du marché**

Le maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le projet du pôle pluridisciplinaire, sur la partie dossier, à destination de la consultation, est sur le point d'être finalisé. De plus, il indique que les services de l'état doivent réceptionner, avant le 16 juin 2014, un justificatif de la publication d'un avis d'appel à la concurrence.

Considérant l'importance de ces éléments au titre de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ prend acte du délai imparti par les services de l'état pour valider la subvention de 87 725 € au titre de la DETR ; ceci afin d'obtenir l'arrêté attributif correspondant.

#### **N° 2014-63 Station de Lus la Jarjatte – aménagement jardin des neiges**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que le Conseil Général de la Drôme envisage la création d'un espace dédié aux skieurs primo débutant à proximité du téléski les Aiguilles sur les parcelles section F n° 41, 195 et 196 appartenant à la commune et soumises à l'Office National des Forêts (ONF).

Le Conseil Général gestionnaire de la station de Lus la Jarjatte a en effet identifié la nécessité de pouvoir offrir en période de faible enneigement de l'actuel front de neige, un espace adapté pour les débutants à la cote d'altitude 1300 m, accessible en véhicule.

L'enjeu est selon les saisons et la quantité d'enneigement souvent insuffisante en début de période, de pouvoir proposer à notre clientèle essentiellement les groupes et familles un terrain adapté pour l'initiation à la « glisse ». Cet espace pourrait, en période de forte affluence, contribuer également à désengorger l'actuel jardin des neiges situé sur le front de neige.

Le projet consiste principalement en la réalisation d'une plate-forme de 90 m de long sur 35 à 40 m de large, de pente moyenne (8 à 12%), la réservation d'encaves qui permettront l'installation d'un télécable ou autre engin de même type, la réservation d'une alimentation électrique nécessaire au fonctionnement du dispositif.

Afin de pouvoir mener à bien l'instruction de ce projet, étant entendu que celui-ci impliquera le défrichage total de la zone dévolue auprès de l'ONF, que l'opération s'inscrit dans le périmètre en site classé et de la zone Natura 2000, le Conseil Général demande à la commune de lui apporter son soutien, de l'autoriser à réaliser, sous réserve de l'obtention des accords correspondants, les travaux susmentionnés et conformes à l'avant-projet joint.

Considérant la nécessité de se prononcer sur l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ de contribuer à ce que ce projet, d'intérêt touristique pour la commune, puisse être mené à son terme,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération,
- ✓ d'autoriser le Conseil Général de la Drôme, sous réserve de l'obtention des accords nécessaires, à réaliser les travaux relatifs à l'espace débutant.

#### **N° 2014-64 Travaux réseaux humides le Village – poste de relevage – acquisition de terrain**

Le maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le programme de travaux des réseaux humides comporte la mise en œuvre d'un poste de relevage des eaux usées pour le quartier de la Gendarmerie et dont l'implantation se situe sur la parcelle cadastrée section AB n° 191. De plus, il indique qu'une attestation en vue de la vente de parcelle entre le propriétaire de celle-ci et la commune a été formalisée le 30 août 2013 au titre de la cession à intervenir. L'accord correspondant prévoit un détachement de cette parcelle représentant une surface maximale de 150 m<sup>2</sup> au prix gracieux de 0 €, en échange de la mise en œuvre d'un regard de branchement d'eau potable individuel sur celle-ci.

Considérant la nécessité de formaliser cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ sollicite le Bureau études Techniques LAGARDE sis à Sisteron (Alpes de Haute-Provence) pour réaliser les opérations de bornage et document d'arpentage,
- ✓ sollicite Maître VIEU Vincent, Notaire à Aspres-sur-Buëch, pour rédiger l'acte de vente correspondant,
- ✓ indique que les frais correspondants, y compris l'établissement du bornage et du document d'arpentage, seront à la charge de la commune,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Divers**

- **Pôle pluridisciplinaire – mission SPS**  
Choix de l'entreprise en charge de la prestation – Ets CDSA
- **Maison familiale et rurale – projet « vivre ensemble »**  
Présentation sommaire du projet

**Fin de la séance : 22h00**